

Synode : la question de l'eucharistie est centrale



Article rédigé par *Roland Hureaux*, le 13 octobre 2014

Il paraît que la question la plus difficile du synode, qui se réunit à Rome ces jours-ci sur la famille, est celle de la communion des divorcés remariés. Mais la question de l'accès à la communion ne se pose pas aujourd'hui et d'abord aux seuls divorcés.

LE DIVORCE — et plus largement, la fragilisation du lien familial dans les sociétés où il était le plus solide, soit l'Europe chrétienne —, est sans doute un problème très sérieux d'autant qu'il a, quoi qu'on dise, des conséquences souvent dramatiques sur les enfants nés de l'union dissoute : problème théologique et moral, mais aussi juridique, sociologique, psychologique, anthropologique, historique sur lequel il s'en faut de beaucoup que tous les éclairages aient été à ce jour réunis [\[1\]](#).

Les catholiques divorcés : une minorité

Sur ce sujet, l'accès à l'eucharistie de la petite minorité qui le souhaite peut apparaître comme une question secondaire. Secondaire, parce que les catholiques pratiquants ne sont qu'une minorité de ces divorcés, comme de beaucoup de choses d'ailleurs. Secondaire parce que les catholiques pratiquants mariés à l'Église restent un milieu où il y a, Dieu merci, moins de divorces qu'ailleurs, et surtout parce que beaucoup de gens qui se trouvent dans cette situation acceptent la discipline actuelle de l'Église.

Mais dans cette question, le point fondamental est-il bien le divorce. Ne serait-il pas plutôt l'eucharistie elle-même ? Et les évêques ne seraient-ils pas bien inspirés de remettre l'examen du sort des divorcés remariés à un synode qui porterait d'abord sur ce sujet ?

Les controverses sur l'eucharistie

Sur ce sujet fondamental de la foi chrétienne qu'est le mystère de l'eucharistie, en effet, les controverses sont aujourd'hui nombreuses et la question de l'accès des divorcés au sacrement en est largement tributaire.

D'abord la question du rituel. Celui auquel sont attachés les gens de tradition comporte deux différences essentielles avec le rituel commun : non point d'abord, pensons-nous, les formulations, qui ne sont pas si différentes qu'on le prétend, ni même l'usage du latin en lui-même, mais le fait de célébrer le dos au peuple et celui de le faire, au moins pour la partie centrale de la célébration, en silence.

La liturgie préconciliaire (dite aujourd'hui de forme extraordinaire), mettait en avant la transcendance de Dieu, aux dépens du lien communautaire (si tant est qu'il soit moins explicite quand tout le monde regarde dans le même sens) et de la parole (puisque la liturgie use d'une langue qui n'est plus comprise et surtout que les paroles les plus essentielles ne sont prononcées qu'à voix basse). La liturgie contemporaine fait de la messe davantage une liturgie de la communauté et de la parole.

Nous réservons la question, souvent posée par les conservateurs, de sa dimension sacrificielle, dont on peut se demander si elle a été autant affaiblie qu'ils le disent par le nouveau rituel : l'immense majorité des sacrifices de l'Ancienne Loi n'étaient-ils pas des sacrifices de communion ?

L'entrée dans un espace sacré

Liée à cette évolution est, il faut bien le dire, la relative banalisation de l'eucharistie : les prêtres ne rappelant presque jamais les conditions que l'Église avait mises à son accès, et le sentiment désormais commun que la communion est le prolongement naturel de l'assistance à la messe, donne un relief particulier à la question des divorcés remariés qui peuvent avoir le sentiment aujourd'hui d'être seuls exclus du rite.

Par derrière, une question de fond qui touche au rôle du sacrement. La théorie traditionnelle est que l'Église offre à ceux qui sont sans péché grave (ou se sont amendés) et observent ses rites, et à eux seulement, quelque chose de plus qu'un geste ou une consommation : l'entrée dans un espace sacré, distinct du "monde" qui est une véritable anticipation du Royaume des cieux dès ici-bas.

Qu'il faille dès lors, pour pénétrer dans cet espace, porter la "robe nuptiale" est admissible. Mais ce n'est pas ainsi que le voit l'immense majorité des communicants d'aujourd'hui, y compris ceux qui ne sont pas divorcés. Bien qu'informulée, leur théorie, qui a aussi des antécédents dans la doctrine de l'Église, serait plutôt que tous les hommes étant également pécheurs, le geste de pardon que représente le don du pain et du vin consacrés est également offert à tous. On ne voit pas dans ce cas, pourquoi certains seraient exclus de la table sainte.

Mais quel synode tranchera cette question ou du moins rendra la position de l'Église actuelle parfaitement explicite ?

La baisse de la pratique hebdomadaire

Autre question, non moins essentielle : la désaffection actuelle pour la pratique hebdomadaire, notamment chez les plus jeunes (allant parfois de pair avec un renforcement de la pratique quotidienne chez une minorité, qui peut aussi passer, au vu d'une certaine tradition, pour une banalisation). Une désaffection qui n'est pas sans lien avec la crise de la famille et en tous les cas du sacrement du mariage : si le sacré se retire de la vie tout court, il est tout aussi difficile à admettre, même dans une réalité aussi essentielle que l'union de l'homme et de la femme.

Cette désaffection est-elle liée ou non au changement de rituel ? Qui le dira ? Les traditionalistes affirment que oui, sans que le niveau d'assiduité aux cérémonies qui ont leur faveur le confirme absolument.

Il nous semble en tous cas que, face à tant de questions encore ouvertes, sinon sur le plan dogmatique du moins sur le plan "pastoral", le synode serait bien imprudent de s'avancer trop sur la seule question des divorcés remariés prise isolément. Il nous semble urgent en revanche de clarifier ou à tout le moins d'expliciter en préalable la question de l'eucharistie, qui, chacun en convient, demeure le rite central de l'Église catholique.

R. H.

[1] Il serait intéressant par exemple de savoir quelle connaissance ont la majorité des Pères du Synode de travaux comme ceux de Christopher Lasch ou d'Emmanuel Todd.
